

Collecte des matières résiduelles



Ordures et Recyclage



La collecte des matières résiduelles (ordures et recyclage) se fait en alternance, une semaine sur deux, LE MERCREDI, sauf au cours de la période estivale pendant laquelle la collecte des ordures se fait à tous les mercredis (juin/juillet/août).

• IMPORTANT •

- La collecte débute dès 7 h le matin. Les bacs verts et/ou poubelles étanches peuvent être mis au chemin au plus tôt à 19 h la veille (mardi) et enlevés au plus tard dans un délai d'une journée (jeudi).
- Les bacs à recyclage verts et/ou boîtes à ordures doivent être bien dégagés et accessibles au moment de la collecte.
- Il est obligatoire de déposer vos sacs à ordures dans une boîte en bois ou dans une poubelle étanche.
- AUCUN BAC VERT ne doit être utilisé pour les ordures. Ils doivent être utilisés UNIQUEMENT pour les matières recyclables. Pour un surplus de recyclage veuillez utiliser des sacs transparents prévus à cet effet.
- Le recyclage doit être pêle-mêle dans le bac. Ne pas utiliser des sacs de plastique.
- La boîte à ordures devrait être localisée à 1 mètre de la ligne d'emprise de rue (ou ligne de lot) sur votre terrain, du côté gauche de l'entrée et un repère devrait y être apposé (du côté de la rue) pour pouvoir bien l'identifier durant la saison hivernale.

Les résidus verts (feuilles mortes, rognures de gazon, branches, etc.) et les métaux ne sont plus ramassés lors de la collecte des ordures; vous pouvez les apporter à l'Éco-Centre. La municipalité encourage fortement les citoyens à entreprendre le compostage à la maison (v. article page 4).

Collecte des encombrants (gros objets) se fait le mercredi des ordures ménagères (un item par collecte), sauf pour le métal/électroménagers (sauf les réfrigérateurs, v. page 4) qui peuvent être acheminés à l'Éco-Centre, ou ramassés tous les mardis (laisser adresse et téléphone sur le répondeur à André Courcy au 819-327-2841), sauf l'hiver. Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des ordures ménagères et doivent être acheminés à l'Éco-Centre (10 \$/v³).

Comment faire le tri de votre recyclage? Voir site Internet du centre de tri www.tricentris.com

Pour toutes plaintes concernant les collectes, veuillez communiquer avec RCI Environnement au :

1-877-242-1099 ou 450-562-4232 (télécopieur) karine.trudel@genscanada.com



TRICENTRIS
centre de tri

ÉCO-CENTRE

L'Éco-Centre est un site aménagé de façon à permettre aux citoyens de disposer des items qui ne sont pas inclus dans les collectes des matières résiduelles. Il est situé au 1440, chemin du Village (sortie sud du village).

PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE.

Été (1^{er} mai au 31 octobre) : mardis, jeudis et samedis, de 10 h à 12 h / 13 h à 16 h

Hiver (1^{er} novembre au 30 avril) : mardis, jeudis et samedis, de 13 h à 16 h

Quelles sont les matières acceptées à l'Éco-Centre ?

Frais de 10 \$ / verge cube (3pi x 3pi x 3pi), établi selon le volume, achetez vos coupons à l'hôtel de ville et chez Ultramar
Les matériaux de démolition et de construction (béton, roc, ciment, pavage);

Sans frais :

Les métaux (aluminium, cuivre, fer, acier, bonbonnes de propane, électroménagers sauf frigo) v. page 4;

Les résidus verts (ex : gazon et feuilles mortes);

Les pneus sans jantes (« rim »);

Les résidus domestiques dangereux (RDD) : huiles usagées, lampes/tubes fluo et peintures (pas d'essence usée)

Pour tout transport à l'Éco-Centre (\$ à discuter), communiquez avec André Courcy au 819-327-2841 (\$ à discuter).



REVALORISATION – MATIÈRES COMPOSTABLES - HERBICYCLAGE

Encore trop de déchets revalorisables sont envoyés aux ordures, notamment les matières compostables, tels les déchets de table, les feuilles mortes et le gazon coupé. Selon Recyc-Québec, ces matières représenteraient entre 30 % et 50 % du volume total de nos déchets! Il y a quelques années, personne ne pratiquait le recyclage. Pourtant, nous avons rapidement modifié nos habitudes sans trop de difficultés. Il devrait en être de même pour le compostage : il est souhaitable que tous adoptent cette pratique, tant en ville qu'à la campagne. Une fois démystifiée, la pratique du compostage en vaut la peine et comporte bien des avantages!



En fait, ne pas composter va à l'encontre du bon sens, car des matières qui se décomposent naturellement dans l'environnement, enrichissant ainsi le sol, sont brûlées ou enfouies avec des déchets divers, devenant ainsi source de pollution. De plus, la présence de matières décomposables dans les ordures augmente le coût relié à la collecte et à la disposition des déchets, ce qui se reflète inévitablement sur notre portefeuille. Une fois les matières recyclables et compostables enlevées de votre sac à poubelle, vous verrez que celui-ci est étonnamment petit!

Outre le compostage, il est aussi possible de pratiquer l'herbicyclage. Qu'est-ce que l'herbicyclage? C'est une façon écologique d'enrichir votre pelouse, sans y ajouter de fertilisant, tout en réduisant vos efforts. Intéressant! Il s'agit simplement de laisser les résidus de tonte (rognures de gazon) directement sur la pelouse lors de la tonte. Cette pratique permet à la pelouse de mieux résister aux maladies et aux périodes de sécheresse tout en réduisant les besoins d'arrosage et d'ajout d'engrais.

Comme à Saint-Adolphe-d'Howard, l'utilisation d'engrais de synthèse est interdite et l'utilisation d'engrais naturels n'est pas non plus permise à moins de 30 mètres des lacs, cours d'eau et fossés, l'herbicyclage est à favoriser. Du même coup, la consommation d'eau est réduite et moins de déchets sont dirigés vers la poubelle. Il est aussi possible de se servir des feuilles mortes, des rognures de gazon et des branches déchiquetées comme paillis dans les plates-bandes, allées et jardins.

Plusieurs guides et renseignements sur le compostage et sur l'herbicyclage peuvent être consultés sur internet. Nous vous invitons à visiter les sites suivants :

Conseil canadien du compostage : <http://www.compost.org/>

Implantation et entretien de la pelouse durable, FHOQ : http://www.fhoq.qc.ca/html/implantation_et_entretien_d_un.html

Vivre en ville : http://www.vivreenville.org/Conseils_Herbicyclage

Guide du compostage : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/le_compostage_facilite.PDF



IL SE CACHE ENVOI-ÉTES-CHIE VOUS
dans votre ordures, votre garage
ou même votre caléino!

Dévoreur d'énergie
RECHERCHÉ
Récompense de 60 \$

Vous avez un de ces dévoreurs chez vous? L'escouade **RECYC-FRIGO** viendra **GRATUITEMENT** cueillir votre appareil à votre domicile et en disposera selon un procédé respectueux des lois et de l'environnement.

De plus, vous recevrez un chèque de 60 \$ par la poste!

- **Recyc-Frigo** offre un service de collecte à condition que votre réfrigérateur ou votre congélateur ait 10 ans ou plus, qu'il soit toujours fonctionnel et branché et qu'il ait une dimension de 10 à 25 pieds cubes.
- Si vos appareils répondent à ces conditions, il vous suffit de prendre rendez-vous en composant le 1-877-493-7446 (FRIGO) ou compléter un formulaire de collecte en ligne au www.recyc-frigo.com.
- Pour tout renseignement complémentaire sur le programme, visitez le www.recyc-frigo.com

AUTRES INFORMATIONS... « QUI RÉCUPÈRE QUOI »?

LA RÉCUPÉRATION, C'EST UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE! POUR PLUS D'INFORMATION :

CONSULTEZ L'ABC DU RECYCLAGE À DOMICILE SUR LE SITE WWW.RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA.

RÉDUIRE À LA SOURCE, RÉUTILISER, RECYCLER ET VALORISER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LA CLÉ POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES.

- Cartouches d'encre / Lunettes en bon état / Téléphones cellulaires : Club Lions (819) 327-2404
- Livres en bon état : Bibliothèque municipale (819) 327-2117 • Piles rechargeables ou non : hôtel de ville
- Médicaments périmés : Pharmacie • Seringues, aiguilles utilisées et déchets biomédicaux : CSSS (CLSC) (450) 227-1571
- Meubles, électroménagers en bon état : Partage Amitié, Morin-Heights (450) 226-2844
- Vêtements, petits accessoires électriques et jouets : Comptoir d'entraide (819) 327-3047, Centre récréatif (110, rue du Collège), mardi 13 h-16 h et samedi 9 h-12 h.
- Aubaines du cœur (magasin de charité) : Objets divers ou vêtements (819) 327-3447, samedis et dimanches de 10 h-16 h (80 % des profits remis à des organismes sociaux).